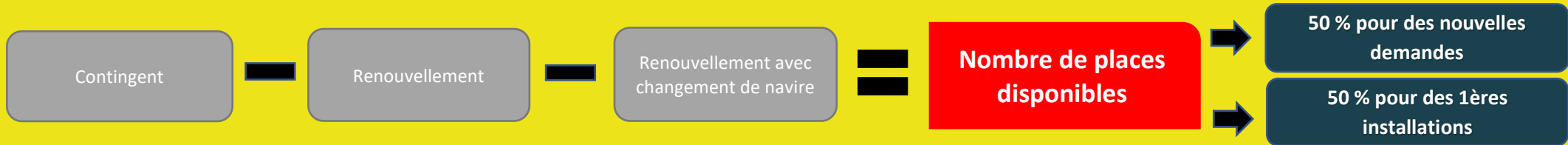
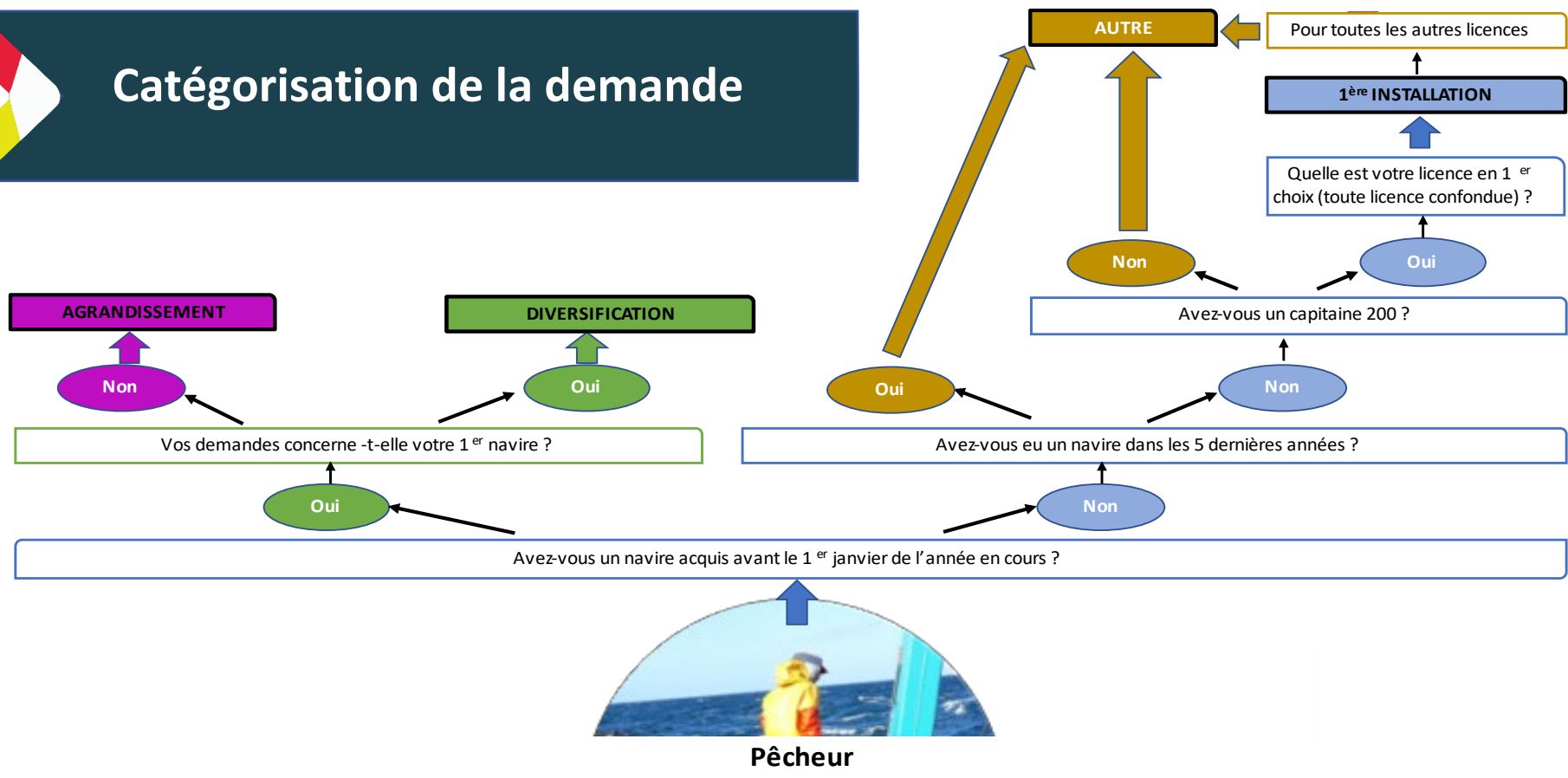


SCHÉMA D'ATTRIBUTION DES LICENCES ARTS TRAINANTS

Catégorisation de la demande



CRITÈRES DE PRIORISATION SPÉCIFIQUES AUX LICENCES COQUILLES SAINT JACQUES

Critères de priorisation 1 ^{ère} installation	
Critères	Points
Expérience professionnelle à la pêche	
De 18 à 24 mois	+ 1 point
Ou Plus de 24 mois	+ 2 points
Expérience de patron à la pêche	
De 12 à 24 mois	+ 1 point
Ou Plus de 24 mois	+ 2 points
Plus expérience en tant que patron-second à la pêche de plus de 5 ans	+ 2 points au total
Permis à points	
Pas de points sur le permis à points capitaine	+2 points

Critères de priorisation « autres demandes »	Nombre de points	Objectifs
Classement en fonction de la date de la déclaration de projet en cas d'égalité de points		
AEP Stocks Démersaux Manche Est Autres licences régionales pour la Manche Ouest	+1 pt	Permettre la polyvalence
Armateur embarqué pendant plus de 6 mois par an sur un navire de pêche qui ne fait pas obligatoirement objet de la demande (présenter un justificatif détaillé de navigation)	+1 pt	Favoriser la pêche artisanale
Nombre de licence coquille Saint-Jacques déjà détenues sur le navire pour lequel la licence est demandée	-1 point par licence	Permettre un accès à la ressource pour tous
Aucun point sur le permis à points capitaine pour les armateurs embarqués plus de 6 mois ou permis à points navire pour les armateurs non embarqués	+2pts	Favoriser les bonnes pratiques